

Conseil communal de Moudon

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 7 octobre 2025 à 20H00

Présidence : Elsa Bonhert Deprez, Présidente

La Présidente ouvre la 20ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 1^{ère} de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

La Présidente excuse le Municipal Felix Stürner ainsi que les membres du Conseil communal ci-après, qui se sont valablement excusés :

- Anita Ehrler
- Filiz Demir
- Colin Grand
- Mario Macerola
- Martina Macerola
- Roberto Sousa
- Caroline Stevens

44 conseillers sont présents.

La Présidente ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 24 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Julien Pittet.

Deux modifications ont été apportées à la demande de Madame Elsa Bonhert Deprez. Les corrections ont été lues et le PV corrigé.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentations

- Mme Nicole Scheidt (Les Vert.e.s) en remplacement de Mme Sofia Guerreiro (Les Vert.e.s), démissionnaire,
- M. David Roch (PLR) en remplacement de M. Avni Iseni (PLR), démissionnaire,
- Mme Fanny Sautebin (PS) en remplacement de Mme Anne Salomon, démissionnaire,
- M. Armel Karadolami (PS) en remplacement de M. Gëzim Hiseni (PS), démissionnaire.

2. Election

- M. Frédéric Besse (PLR) à la COGEFIN en remplacement de M. Patrick Soppelsa (PLR), démissionnaire de la commission,

Conseil communal de Moudon

- M. Jeremy Contomanolis (PS) à la commission de recours en matière d'impôts, en remplacement de M. Gëzim Hiseni (PS) démissionnaire, en tant que membre remplaçant dans la commission,
- 2 personnes pour la vérification des comptes du Banquet de Cornier.

3. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 85/25, Arrêté d'imposition 2026,
- b) Préavis No 86/25, Demande d'un crédit de CHF 278'000.- pour l'aménagement d'un local et la centralisation des archives communales à la caserne communale,
- c) Préavis No 87/25, Demande d'un crédit de CHF 2'100'000.- pour la création d'un giratoire au carrefour St-Michel, la rénovation des routes adjacentes et la construction d'ouvrages pour la distribution d'eau potable et de gaz,
- d) Préavis No 88/25, Plan d'affectation et règlement « La Rollaz » (site de FROMCO SA),
- e) Préavis No 89/25, Demande d'un crédit de CHF 199'000.- pour l'acquisition d'un tracteur, d'un véhicule utilitaire électrique et d'un chariot élévateur électrique pour le service de voirie et des espaces verts,
- f) Préavis No 90/25, Demande d'un crédit de CHF 77'000.- pour le remplacement du pont de Péquinsin sur la parcelle 851.

5. Propositions individuelles

L'ordre du jour modifié au point 2 est accepté à l'unanimité.

1. Assermentations

La Présidente invite Mesdames Nicole Scheidt (Les Vert·e·s) et Fanny Sautebin (PS) ainsi que Messieurs David Roch (PLR) et Armel Karadolami (PS) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Elle prie l'assemblée de se lever.

La Présidente donne lecture du serment (art. 6 du règlement CC) et félicite les nouveaux membres assermentés du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Elle leur remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Les quatre nouveaux membres du Conseil sont vivement applaudis par l'assemblée.

À la suite de l'assermentation, 48 conseillères et conseillers sont présents.

2. Election

Conseil communal de Moudon

Monsieur Frédéric Besse (PLR) est nommé à la COGEFIN, en remplacement de Monsieur Patrick Soppelsa (PLR), démissionnaire de la commission.

Monsieur Jeremy Contomanolis (PS) est nommé remplaçant à la commission de recours en matière d'impôts en remplacement de Monsieur Gëzim Hiseni (PS) démissionnaire du Conseil communal.

La Présidente a été informée que deux personnes devaient être nommées pour la vérification des comptes du Banquet de Cornier. L'information a tourné dans les groupes et deux personnes se sont portées volontaires. Il n'y a pas d'autre volontaire et c'est par acclamation que Mesdames Figen Ari (PLR) et Carine Steiner (EM) sont nommées vérificatrices des comptes de Cornier.

Monsieur Julien Pittet, Président du Banquet de Cornier, remercie ces deux dames pour une tâche pas toujours drôle mais indispensable.

Toutes les personnes élues sont vivement applaudies par l'assemblée.

3. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le mardi 26 août dernier, avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis présentés ce soir.

Nous avons également discuté de l'organisation du scrutin de dimanche dernier. Celui-ci s'est bien déroulé, grâce à la belle implication de chacune et chacun.

La Présidente du Conseil a été invitée à prendre la parole lors de la journée d'accueil des nouveaux habitants, le samedi 6 septembre dernier. C'était une très belle matinée, qui a démarré par un petit déjeuner copieux devant les musées de la Ville haute. Les invités.e.s ont ensuite pu découvrir les musées, puis parcourir Moudon accompagnés par les anecdotes historiques de 3 guides de l'Office du Tourisme. Un magnifique apéritif dînatoire a encore permis de rencontrer ces nouvelles et nouveaux arrivants. La Présidente espère que certaines de ces discussions auront pour résultat d'amener 2 ou 3 nouveaux membres au Conseil communal.

b) de la Municipalité

Il n'y a pas de communication municipale.

4. Rapports des commissions

Monsieur Julien Pittet, Président de la COGEFIN, au nom des rapporteurs et rapportrices demande que les rapports de la COGEFIN ne soit pas lus ce soir.

La Présidente répond que selon le règlement, on considère que tous les rapports de la COGEFIN ne seront donc pas lus, cette demande étant faite par les rapporteurs de la commission,

a) Préavis No 85/25 : Arrêté d'imposition 2026

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base,**
- 2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1er janvier 2026, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.**

Le préavis No 85/25 est accepté par 44 voix, 2 avis contraire et 1 abstention

b) Préavis No 86/25 : Demande d'un crédit de CHF 278'000.- pour l'aménagement d'un local et la centralisation des archives communales à la caserne communale

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Monsieur Alexandre Anthonioz, nommé rapporteur.

La Présidente Elsa Bonhert Deprez ouvre la discussion.

Monsieur André Dévaud demande pourquoi le choix initial de déplacer les archives communales au Fey n'a pas été retenu au profit de la caserne.

La Syndique Carole Pico répond qu'en effet, la 1^{ère} option envisagée était le déplacement de ces archives aux abris de protection civile du collège du Fey. Finalement, ce lieu est trop éloigné de l'administration communale. Après la visite des lieux, la Syndique a eu une mauvaise impression car des odeurs de moisi sont constatées et la recommandation sanitaire des archives cantonales est qu'il faut des locaux sains pour les archives. Voilà pourquoi ce choix de la Municipalité.

Monsieur André Zimmermann aimerait savoir qui va déplacer et classer ces archives ? c'est un gros travail de manutention, peut-on avoir des précisions ?

Monsieur Alexandre Anthonioz informe que l'entreprise Docuteam est chargée du prix, du conditionnement, de la préservation des archives et de leur déplacement.

Monsieur André Zimmermann relève qu'il n'y a dès lors pas d'implication du personnel communal.

La Syndique informe qu'il y aura tous les transports des archives de la Grenette, archives des années 1200 à 1960, au nouveau local puis tous les traitements des archives dès 1960 à maintenant. Il faudra trier, regarder ce qu'il faut garder ou ce qui peut être éliminé, puis numériser les archives. C'est toute une manutention à faire et qui justifie le prix de CHF 112'500.-.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust relève que c'est un externe à la commune qui va décider s'il faut éliminer ou garder des documents d'archives.

La Syndique informe que c'est une entreprise spécialisée qui est conseillée par les archives cantonales. Il y a aussi un calendrier de conservation établi par les archives cantonales pour le canton de Vaud et qui doit être scrupuleusement suivi par cette entreprise spécialisée Docuteam.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 278'000.- pour l'aménagement d'un local et la centralisation des archives communales à la caserne communale,**

Conseil communal de Moudon

2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
3. prend acte que la dépense sera amortie en 10 ans,
4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense.

Le préavis No 86/25 est accepté par 46 voix et 1 abstention

La Syndique, au nom de la Municipalité, remercie pour ce vote favorable qui correspond à un objectif du programme de législature et elle informe que les travaux débiteront au plus vite.

c) Préavis No 87/25 : Demande un crédit de CHF 2'100'000.- pour la création d'un giratoire au Carrefour St-Michel, la rénovation des routes adjacentes et la construction d'ouvrages pour la distribution d'eau potable et de gaz.

Monsieur Ivo Marques remplace Madame Caroline Stevens excusée ce soir et donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Monsieur André Zimmermann remarque que des infrastructures concernant le gaz qui sont glissées dans ce préavis. Dans quelles mesures on maintient ce réseau du gaz ? On fait ce giratoire et Monsieur Zimmermann espère qu'il améliorera la fluidité et garantira la sécurité sur ce tronçon qui est le meilleur jusqu'au giratoire de la Grande Fin mais pourquoi ne fait-on pas tout en même temps ? est-ce qu'ouvrir deux fois un chantier fait économiser de l'argent ?

Le Municipal Serge Demierre répond que, pour le moment, le réseau gaz est maintenu car certaines parties de la ville ne bénéficie pas du chauffage à distance.

Le Municipal Gzim Rama répond qu'on ne peut pas tout faire en même temps afin de ne pas engorger la jonction sud et nord alors que les travaux vont débiter.

Monsieur Etienne Habegger voudrait savoir quels sont les aménagements concernant les poids lourds ? quelles garanties y a-t-il pour avoir un bitume qui supporte les chaleurs et le trafic de lourdes charges ?

Le Municipal Gzim Rama répond qu'il ne peut pas parler de garantie mais c'est du bitume prévu pour du trafic lourd et par fortes chaleurs aussi.

Monsieur Jean-Jacques Gacond pense qu'il est tout à fait louable d'avoir ce préavis pour la création d'un giratoire au carrefour St-Michel, en particulier l'extension du trottoir sur la partie impaire direction avenue de Lucens contre Lucens. Toutefois, il exprime une préoccupation à laquelle le préavis ne répond pas. Il s'agit en particulier du passage piétons existant sur la rue St-Michel est déplacé en aval. Son emplacement actuel est très défavorable pour la perception des personnes qui l'empruntent, ce qui est vrai. Mais pour Monsieur Gacond, la proposition qui est faite est purement cosmétique. De déplacer de quelques mètres le passage piétons ne règle pas le problème de sécurité. En effet, la visibilité augmente légèrement mais pas suffisamment pour éviter les problèmes majeurs avec les enfants qui traversent quotidiennement ce carrefour. D'autre part, il lui

Conseil communal de Moudon

semble qu'il y a une certaine contradiction au niveau des énoncés pour dire que les trottoirs auront une largeur de 2 mètres ou au minimum 1,5 mètres. Monsieur Gacond a encore mesuré le trottoir avant de venir au Conseil. Il relève que, vers son domicile (av. de Lucens), le trottoir fait au maximum 0,75 mètres et au minimum 0,60 mètres, ce qui veut dire que soit, on le garde tel quel et le problème de sécurité n'est pas réglé soit, on l'augmente de 0,90 mètres et on empiète sur la chaussée où les poids lourds circulent quotidiennement. Il aimerait que la Municipalité le rassure quant aux doutes qu'il a concernant cette partie du préavis.

Le Municipal Raphaël Tatone répond que la Municipalité prévoit de rehausser le trottoir, soit en herbeuse plus sur la parcelle de Monsieur Cherbuin afin que les piétons qui partent de là-bas n'aient plus qu'un seul passage piétons à traverser, soit celui de St-Michel. Aujourd'hui, tous les enfants traversent 3 passages piétons pour aller à l'école.

Le Municipal Gzim Rama informe que sur le plan, le trottoir marqué en bleu fera une largeur de 1,50 mètre de largeur au minimum tout le long qui sera marqué au sol et après on revient sur le trottoir St-Michel qui est de nouveau de 2 mètres.

Monsieur Jean-Jacques Gacond, pour clarifier cette partie de trottoir, remarque que c'est bien du côté pair de l'avenue de Lucens quand on va direction du centre-ville, mais c'est quand on descend contre le cimetière que le trottoir mesure 0,65 mètres. Monsieur Gacond relève également que sur le projet, il y a une piste cyclable qui monte du cimetière et qu'il n'y a pas de discontinuité de cette piste, ce qui veut dire que les cyclistes arriveront sur le trottoir et feront face aux piétons.

Le Municipal Gzim Rama informe que la piste cyclable qui va en direction de l'avenue de Lucens sera sûrement faite par la suite. En ce qui concerne le trottoir c'est juste pour traverser et ne pas continuer vu que le trottoir s'arrête à ce niveau-là. Les cyclistes n'ont pas à aller sur le trottoir.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde à la municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'100'000.- TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle, pour réaliser les travaux de création d'un giratoire au Carrefour St-Michel, de rénovation des routes adjacentes et de construction d'ouvrages pour la distribution d'eau potable et de gaz,**
- 2. prend acte que la dépense sera inscrite à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que la dépense sera amortie en 40 ans pour le réseau routier, en 60 ans pour les réseaux d'eau et d'évacuation d'eau et en 50 ans pour le réseau du gaz,**
- 4. autorise formellement la municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 87/25 est accepté par 43 voix et 4 avis contraires

Le Municipal Gzim Rama remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce projet.

Conseil communal de Moudon

d) Préavis No 88/25 : Plan d'affectation et règlement « La Rollaz » (site de FROMCO SA)

Monsieur Willy Blaser, nommé rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. Adopte le plan d'affectation « La Rollaz » et son règlement, tel que soumis à l'enquête publique, sans modification, conformément à l'article 42 LATC,**
- 2. Autorise la Municipalité à transmettre le plan et le règlement, ainsi que toutes les pièces utiles pour approbation par le Chef du département concerné.**

Le préavis No 88/25 est accepté par 46 voix et 1 avis contraire

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie les membres du Conseil pour ce vote qui offre de belles perspectives pour cette entreprise.

e) Préavis No 89/25 : Demande d'un crédit de CHF 199'000.- pour l'acquisition d'un tracteur, d'un véhicule utilitaire électrique et d'un chariot élévateur électrique pour le service de voirie et des espaces verts

Monsieur Philippe Hofer, nommé rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur André Zimmermann revient sur le rapport de la commission qui insistait sur la compatibilité avec les différents véhicules pour les systèmes de chargement. Le préavis met en avant cet aspect-là mais il n'y a aucune réponse. La Municipalité peut-elle apporter une réponse ? d'autre part, ces systèmes de chargement comporte un certain risque incendie, dans quelles mesures des coûts supplémentaires peuvent être engendrés alors qu'ils n'apparaissent pas sur ce préavis.

Le Municipal Gzim Rama répond que ces systèmes de chargement sont compatibles. Comme énoncé dans le rapport de commission tout est sécurisé et les employés sont formés pour l'utilisation de ces véhicules électriques et leur fonctionnement. La sécurité a été étudiée et des contrôles seront effectués, les coûts sont compris.

Monsieur André Zimmermann appuie la commission et espère également que les véhicules retenus dureront plus que 1'500 heures de travail, car ça fait cher l'heure de travail.

Le Municipal Gzim Rama le promet...ce sont des véhicules plus spécifiques et plus performants pour les travaux.

Madame Francine Chevalley est étonnée du choix d'un tracteur de la marque Kubota. En effet, il y a deux agences à Moudon et elle est surprise que la Municipalité n'ait pas fait le choix « local ».

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Gzim Rama répond qu'en effet le choix a été porté sur la marque Kubota qui répond à toutes les exigences attendues et vendu quand même par un distributeur local.

Monsieur Laurent Voruz remarque qu'il y a 4 offres pour les tracteurs, 2 offres pour les utilitaires et 1 seule offre pour le chariot, pourquoi 1 offre seulement pour le chariot ?

Le Municipal Gzim Rama répond que le prestataire pour le chariot élévateur HELI fait une reprise de véhicule.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 199'000.- pour l'acquisition d'un tracteur, d'un véhicule utilitaire électrique et d'un chariot élévateur électrique pour le service de voirie et des espaces verts,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 89/25 est accepté par 46 voix et 1 avis contraire

Le Municipal Gzim Rama remercie les membres du Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

- f) Préavis No 90/25 : Demande d'un crédit de CHF 77'000.- pour le remplacement du pont de Péquinsin sur la parcelle 851**

Monsieur Jeremy Contomanolis, nommé rapporteur donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Monsieur Etienne Habegger cite qu'on parle de deux rotations d'hélicoptère comprises dans le prix, est-ce suffisant ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que c'est ce qui est prévu et c'est l'engagement de l'entreprise.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

Conseil communal de Moudon

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 77'000.- TTC pour la reconstruction du pont de Péquinsin, parcelle 851,
2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
3. prend acte que l'investissement sera amorti selon les normes en vigueur, soit 40 ans pour ce type d'investissement,
4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Le préavis No 90/25 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis et informe que les travaux sont planifiés pour le 1^{er} trimestre 2026.

4. Propositions individuelles

Interpellation — Laurent Voruz

Situation préoccupante concernant la sécurité des piétons de tous âges et des véhicules de tout genre : carrefour « du Marronnier » (Rue d'Yverdon – Rue Gréchon – Rue Saint-Bernard)

" Monsieur le Municipal Tatone,

Le 12 juin 2025, je me suis permis de vous adresser un courriel afin d'attirer votre attention sur une situation nécessitant une analyse préventive et des mesures concrètes : la configuration actuelle de la signalisation au carrefour dit « du Marronnier », dont la dangerosité est manifeste. Résidant moi-même à la Rue Saint-Bernard 11B, je suis témoin direct de cette problématique au quotidien. Mon constat se fonde à la fois sur mes propres observations régulières et sur les échanges avec les habitantes et habitants du quartier. Des photographies, jointes à la présente, illustrent les éléments décrits ci-dessous.

Points préoccupants

- Une densité excessive de panneaux de signalisation, qui nuit à leur lisibilité et à leur efficacité. Trop d'informations simultanées désorientent les usagers au lieu de les guider.
- Un tronçon rectiligne de l'Avenue d'Yverdon menant à la Rue Saint-Bernard, propice à des vitesses inadaptées. Pour preuve, à 2h00 du matin, une voiture roulant trop vite a percuté mon véhicule stationné le long de la route d'Yverdon, heurtant également trois autres voitures.
- Un panneau « Zone piétonne 20 km/h » peu visible : de taille trop réduite et en grande partie caché par la végétation, son effet dissuasif est pratiquement nul.

Au-delà de ces constats techniques, c'est la sécurité des usagers les plus vulnérables qui est en jeu. Le secteur est fréquenté par de nombreux enfants, adolescents, notamment aux abords des passages pour piétons. Bien qu'une patrouilleuse scolaire assure une présence quatre fois par jour, enfants, adolescents et personnes âgées circulent à toute heure.

Pour celles et ceux qui ont assisté à l'inauguration de la plaque Philippe Jaccottet, le samedi 20 septembre 2025 à 15h00, vous avez pu constater les nuisances : incivilités, bruit, vitesse excessive, manque d'espace entre piétons et véhicules.

Je suis convaincu qu'une intervention mesurée mais visible permettrait d'améliorer sensiblement la sécurité, sans alourdir inutilement le cadre urbain. L'objectif n'est pas d'ajouter de la complexité, mais de restaurer la lisibilité et d'encourager la prudence.

Conseil communal de Moudon

Dans cet esprit, je me permets de vous solliciter une nouvelle fois pour que cette problématique soit examinée attentivement par votre dicastère, et qu'un retour d'information puisse être envisagé dans les meilleurs délais."

Monsieur Laurent Voruz est soutenu au moins par 5 personnes.

Le Municipal Raphaël Tatone, selon le règlement du Conseil, peut répondre immédiatement, ce qu'il fait. Il informe que le panneau 20 km/h a été déplacé le temps de poser les pictogrammes prévus aux entrées de villes. Il y a un mois en arrière, en travaillant sur le secteur 2, des remarques ont été faites auprès de la Municipalité que ces pictogrammes dans les entrées de ville et aux différents carrefours n'étaient pas agréables pour les gens malvoyants qui peuvent être induits en erreur.

Concernant une densité excessive de panneaux de signalisation, le Municipal Tatone prend pour exemple la route d'Yverdon en citant les panneaux qui se trouvent sur ce passage et il n'y voit aucune excessivité en citant un à un les panneaux rencontrés sur ce tronçon.

Le Municipal Raphaël Tatone informe qu'il faut quand même savoir, qu'entre autres, pour la signalisation, lors de l'élaboration d'un projet, ce dernier est envoyé à la DGMR pour contrôle puis est publié dans la FAO pour d'éventuelles oppositions.

Au niveau des problèmes de vitesse, la Gendarmerie fait régulièrement des contrôles. Quant à l'accident survenu sur ce tronçon, il n'y a peut-être pas que la vitesse mais le Municipal va s'arrêter à ça. Quant à la vitesse en général sur ces routes, le but n'est pas de ramasser de l'argent mais il faut éduquer les gens et des radars pédagogiques sont régulièrement installés.

Le Municipal Raphaël Tatone informe quand même que, quoi qu'on en dise, les choses s'apaisent à la rue Grenade peu à peu. Voilà ce que le Municipal peut répondre à cette interpellation.

Monsieur Laurent Voruz remercie et il est satisfait des explications apportées par le Municipal Tatone tout en relatant que le matin quand il attend son collègue pour aller travailler, il est en uniforme et les gens vont plus doucement à sa vue.

Madame Laetitia Seitenfus suggère donc de mettre un mannequin en uniforme vers la zone de rencontre, ce qui fait bien rire l'assemblée. Elle relève que la route d'Yverdon fait effet toboggan, c'est une piste d'envol et la distance pour le changement de vitesse est quand même grand. Il serait bien de mettre encore quelque chose en place pour renforcer. Est-ce qu'un radar pédagogique sera mis en place à cet endroit ?

Le Municipal Raphaël Tatone répond que la route d'Yverdon n'est pas terminée et que tout sera mis en œuvre au niveau de la sécurité, de la visibilité et des panneaux indicatifs afin que les automobilistes rentrent dans la zone 20 km/h avec la vitesse adaptée.

Monsieur Georges-Alexandre Duc s'adresse à la COGEFIN, concernant son rapport sur le préavis 87/25 pour la création du giratoire St-Michel. Selon les normes financières référentes du Canton de Vaud, il est estimé qu'un minimum de 80% des coûts des investissements des communes doit être financé et le solde découvert par l'emprunt. On fait tout un calcul avec 20% d'emprunt et dans les conclusions on autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie du montant de la dépense. N'y a-t-il pas des incohérences là-dessus ?

Le Municipal Serge Demierre répond que les 80% sont ce qui est dépensé et c'est pour cette raison qu'il y a cette conclusion. Tant qu'on arrive à payer on a quand même droit au 20% pour l'emprunt.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Georges-Alexandre Duc ne comprend pas que d'après le Canton, la commune doit autofinancer à 80% et que le législatif autorise à emprunter 100%.

Monsieur Julien Pittet prend note et répondra au prochain Conseil communal.

Madame Sylvie Diserens a une grande interrogation sur le giratoire nord qui est très mal signalé. Pourquoi n'y a-t-il pas de lumières et des flèches pour plus d'indications ?

Monsieur Raphaël Tatone prend note et posera la question et répondra au prochain Conseil.

Monsieur Willy Blaser fait une petite remarque sur le préavis 86/25 et plus spécialement sur le rapport de la COGEFIN. En effet, CHF 76'500.- divisé par 10 ne fait pas CHF 7'350.- mais bel et bien CHF 7'650.-. Il remercie la COGEFIN de corriger son rapport.

Monsieur Blaser revient sur le problème des déchets tout en s'excusant auprès du Municipal Gzim Rama, déjà très sollicité ce soir. Il espère que l'achat d'un goupil voté ce soir ne servira pas qu'à ramasser des sacs noirs car il y en a de plus en plus.

Il aimerait juste connaître, pour le prochain Conseil, la quantité de sacs noirs récupérés par le service de voirie régulièrement et connaître le montant encaissé, s'il y en a un, des amendes infligées. Les sacs noirs sont-ils déjà ouverts par le service de voirie qu'on puisse connaître ce qu'on dépense pour ces sacs alors que tout le monde paie des sacs bleus ?

Le Municipal Gzim Rama répondra au prochain Conseil.

Madame Laetitia Seitenfus revient sur le préavis 60/25 - Demande d'un crédit de CHF 168'000.- pour la rénovation de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville. Etant rapportrice de ce préavis, Madame Seitenfus avait émis le souhait d'augmenter le nombre de tablettes et le Municipal Roger Müller en avait pris bonne note. Qu'en est-il ?

Le Municipal Roger Müller reprend note et la Municipalité va réfléchir à ça.

Monsieur Julien Pittet, sur une note amusante, cite que pour les personnes qui ont participé au Banquet de Cornier, que le porte-verre est un excellent support pour la zapette. Il informe que des verres « Banquet de Cornier » sont encore en vente et les personnes intéressées peuvent s'adresser à lui.

Monsieur Julien Pittet profite encore de féliciter la nouvelle Présidente Madame Elsa Bonhert Deprez pour la bonne marche de cette séance. Applaudissements des membres du Conseil.

Monsieur Jeremy Contomanolis a été choqué d'apercevoir un toxicomane qui se piquait en journée en ville de Moudon. Il aimerait que ce problème soit étudié d'ici le prochain Conseil communal et qu'une solution très concrète soit rapidement trouvée.

Le Municipal Raphaël Tatone relève que bien sûr, ça fait réagir. Il encourage les gens, quand ils voient quelque chose, de ne pas hésiter et de faire le 117, que ce soit pour des tapages nocturnes, des problèmes de drogue et autres.

Monsieur Contomanolis veut quelque chose de concret pour bannir ce problème pour la sécurité des enfants et des employés de la voirie entre autres.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond qu'il ne peut pas venir avec une solution toute prête, car s'il l'avait, il arrêterait de travailler. Le problème est partout et le Municipal ne peut pas mettre 1 personne derrière chacun. Les contrôles sont effectués par des ASP et des patrouilles de la Gendarmerie, on peut toujours augmenter notre sécurité mais malheureusement on ne peut pas arriver au prochain Conseil avec une solution concrète et dire voilà, ça va nous coûter tant, le budget est fait et on ne peut pas prendre la chose à la légère. On ne peut pas faire plus.

Madame Laetitia Seitenfus relève que des locaux d'injections existent mais quel est le local le plus proche de Moudon, à Lausanne, à Yverdon ? d'être confronté à ces problèmes de drogue c'est choquant Il faut un accompagnement pour ces personnes, soutenir et pas punir.

Madame Angélique Bionaz dit qu'elle a soucis pour les jeunes et notamment pour son fils. En effet, avec la forte augmentation de problèmes de drogue et il faut vraiment qu'un groupe de travail soit mis en place.

Monsieur Etienne Habegger s'étonne des propos du Municipal Tatone qui dit qu'il n'y a pas d'argent.

Le Municipal Raphaël Tatone rebondit sur les dires de Monsieur Habegger. Il n'a pas dit qu'il n'y avait pas d'argent, mais ce sont des choses qui doivent être mises au budget et ce dernier est bouclé. Il y a une grande différence en se disant qu'on met en place un groupe de travail pour réfléchir à ce qu'on pourrait faire que de venir dans deux mois avec un projet qui est tout ficelé.

La Syndique Carole Pico informe qu'il y a un groupe de travail qui existe avec la ASP et la police de proximité qui se réunissent de manière régulière pour discuter de tous ces problèmes. Ça fait quelques années que des mesures sont prises et la Municipalité a une vision à long terme sur toutes ces incivilités. Il se peut que l'année prochaine elle vienne avec au budget un ASP supplémentaire aussi pour faire de la prévention. Après, pour ce qui est d'un local pour injection ça coûte aussi cher mais la Municipalité est sur le terrain et les problèmes sont cernés. C'est vrai qu'on ne peut pas réussir d'un coup à tout régler comme ça. La Municipalité sait qu'il y a un groupe à la Place Gillabert et connaît les personnes qui se conduisent de telle manière, elle se rend chez eux également et les suit mais elle ne peut pas toujours être présente et on ne peut quand même pas les enfermer.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h03, la Présidente clôt la séance du Conseil communal sous un tonnerre d'applaudissements et invite la Municipalité et les membres du Conseil pour la traditionnelle verrée de la Présidente.

Conseil communal de Moudon

La Présidente :

La Secrétaire :



Elsa Bonhert Deprez

Nicole Wyler



12 janvier 2026
Alain Dupin